

FONDS DE REBOND MEL

SUBVENTIONS

AIDE À L'IMMOBILIER POUR LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS AVEC VITRINE OU ATELIER DE RÉPARATION ATTENANT À L'ACCUEIL CLIENT

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE (moins de 20 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à huit millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019 ou fermeture administrative.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur deux mois (novembre et décembre 2020) jusqu'à 2 500 € par mois (selon critères d'emplois et bonification comprise).
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

AIDE FORFAITAIRE POUR LES TPE DU TOURISME, DE L'ÉVÉNEMENTIEL, DE LA CULTURE ET DU SPORT

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE (moins de 20 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à huit millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019 ou fermeture administrative.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur quatre mois (septembre à décembre 2020) jusqu'à 4 500 € par mois (selon critères d'emplois et bonification comprise).
- Bonification, aide supplémentaire au profit des entreprises œuvrant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, SCOP, SCIC ou ESUS.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

AIDE FORFAITAIRE POUR LES TPE DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE ET DE L'APICULTURE

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE (moins de 20 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à huit millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019 ou fermeture administrative.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable deux mois (novembre et décembre 2020) jusqu'à 4 500 €/mois (selon critères d'emplois et bonification comprise).
- Bonification, aide supplémentaire au profit des exploitations agricoles adhérentes des réseaux de circuits courts ou inscrites dans une démarche environnementale.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

Ce plan de relance, lancé en juin 2020, est composé de différents dispositifs à destination des entreprises dont le fonds de rebond. Celui-ci a été lancé afin de pouvoir aider les entreprises ayant subi une fermeture administrative ou une perte de chiffre d'affaires de 40 % lors du premier confinement.

En octobre 2020, de nouvelles restrictions gouvernementales ont été prescrites lors du deuxième confinement. Depuis le 18 décembre 2020 et afin de renforcer l'aide aux entreprises les plus impactées par cette crise sanitaire, un deuxième fonds de rebond est mis en place.